



Commune de Branne  
CONSEIL MUNICIPAL

14 Avril 2025

19h30

# NOTE DE SYNTHÈSE

## Approbation du procès verbal précédent

M. MAUGEY, Maire de Branne, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance précédente du 11 Février 2025.

Le procès-verbal, transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Les conseillers sont invités à se prononcer sur son contenu.

# FINANCES

## 2025140401- *Délibération Compte de Gestion 2024*

Le Conseil Municipal a examiné le compte de gestion 2024 et observe qu'il est en conformité avec le compte administratif 2024.

Pouvoirs: Secrétaire de séance :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas lieu à observation,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par les Receveurs, visé et certifié conforme par

PDF file

délibération compte de gestion 2024.pdf

180.7 KB

**Monsieur le Maire invite le Conseil à voter sur cette délibération.**

## 2025140402- *Délibération Compte Administratif 2024*

# Présentation générale - Vue d'ensemble

Le compte administratif de la commune de Branne présente l'exécution du budget pour l'année 2024, avec un aperçu des dépenses et recettes réalisées.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 219 816,18	1 302 260,97
Section d'investissement	331 549,30	267 449,67
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	428 205,25
Report en section d'investissement (001)	0,00	26 747,31
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	<b>1 551 365,48</b>	<b>2 024 663,20</b>

Les restes à réaliser à reporter en N+1 s'élèvent à 5 500,00 € en dépenses et 79 261,78 € en recettes pour la section d'investissement.

Commune : COMMUNE DE BRANNE (M57) (1)  
(?) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21230071800011

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES COUTRAS

M. 57

Compte administratif  
Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE BRANNE (5)

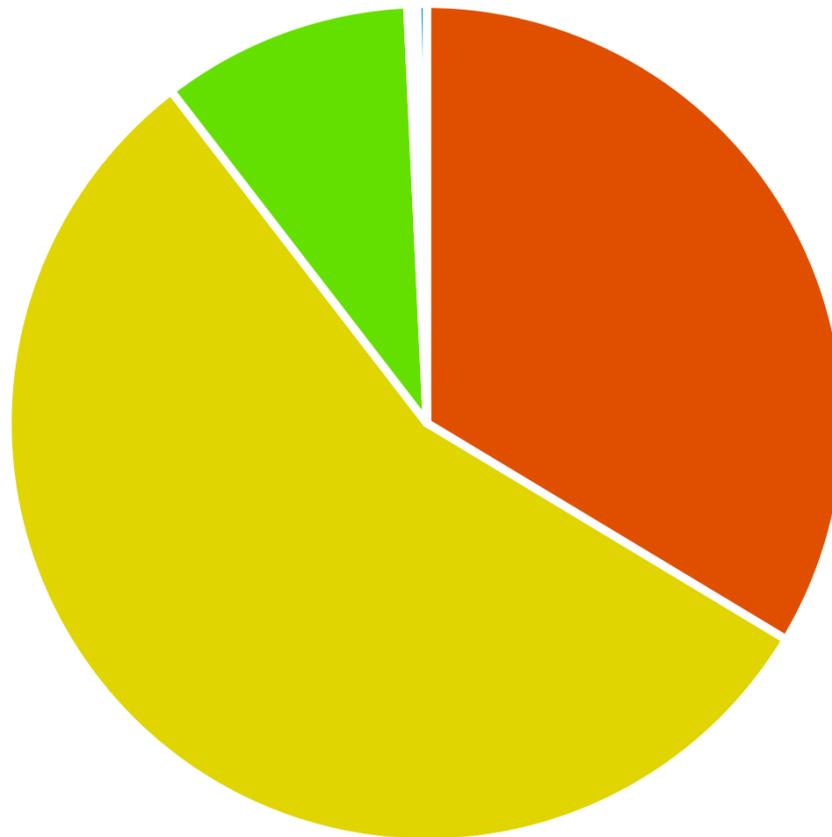
ANNEE 2024

PDF file

CA 2024 CM.pdf

675 KB

## Section de fonctionnement Dépenses



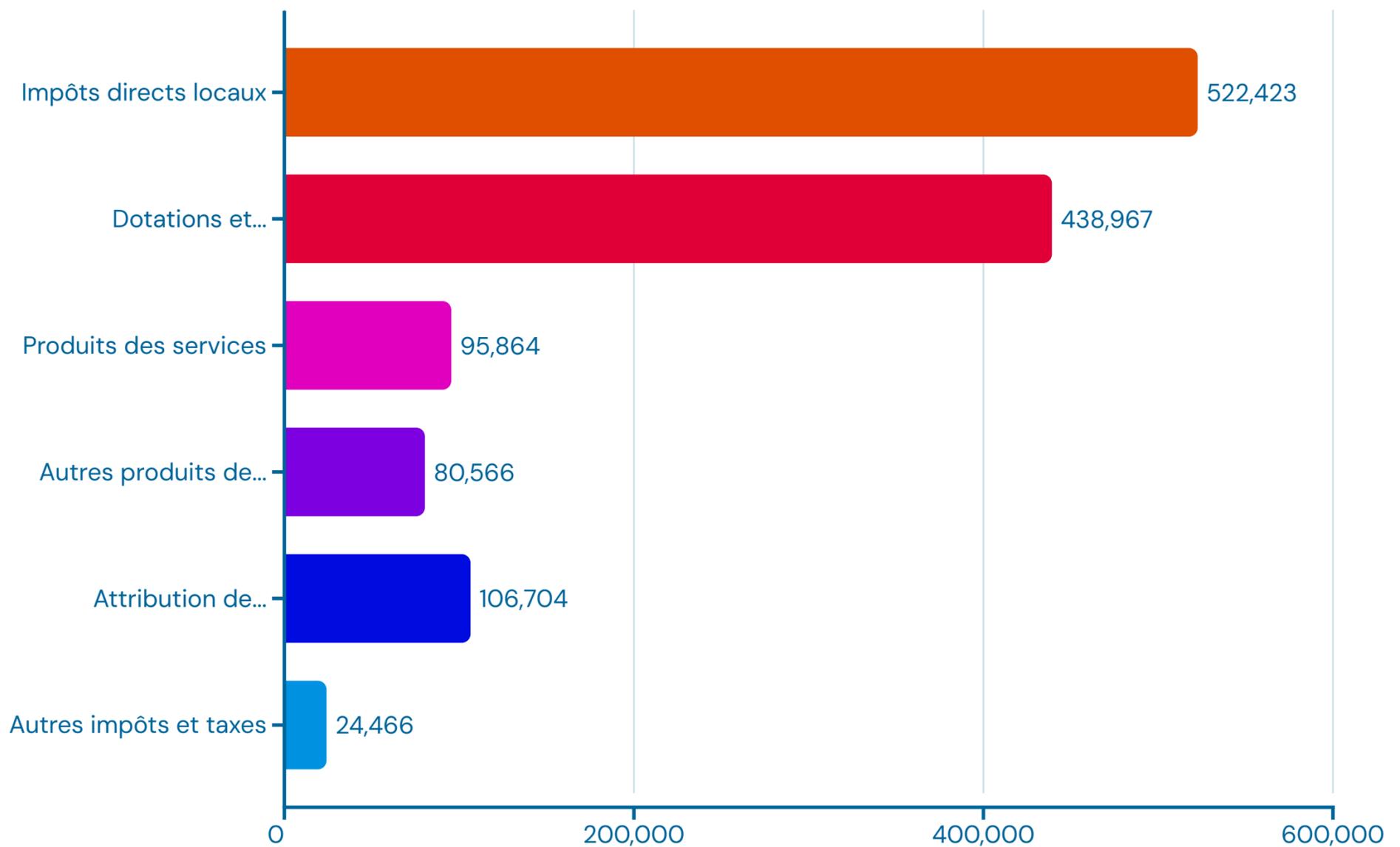
Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 219 816,18 €. Les charges de personnel représentent la part la plus importante avec 682 232,35 €, suivies par les charges à caractère général pour 410 210,23 €. Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 118 247,92 €, tandis que les charges financières et spécifiques restent limitées (3 167,40 € et 1 458,28 € respectivement).

*Les charges à caractère général comprennent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux, incluant les fluides, l'entretien des bâtiments et de la voirie, ainsi que les diverses fournitures administratives et scolaires.:*

### Principales dépenses

- Achats de prestations de services : 66 854,65 €
- Énergie - Électricité : 50 016,67 €
- Chauffage urbain : 21 725,48 €
- Contrats de prestations de services : 24 451,89 €
- Entretien, réparations voiries : 25 516,99 €
- Multirisques : 22 524,80 €

## Section de fonctionnement - Recettes



- ✓ Les recettes de fonctionnement totalisent 1 302 260,97 €. La fiscalité locale constitue la principale source de revenus avec 522 423,00 € d'impôts directs locaux. Les dotations et participations représentent 438 966,89 €. Les produits des services s'élèvent à 95 864,29 €, principalement issus des redevances des services périscolaires (84 307,23 €).

## Section d'investissement Vue d'ensemble

### Recettes d'investissement

Total : 267 449,67 €

- Subventions d'investissement : 79 082,65 €
- Dotations et fonds divers : 183 867,02 €
- Opérations d'ordre : 4 500,00 €

### Dépenses d'investissement

Total : 331 549,30 €

Principales opérations d'équipement :

- Travaux de voirie : 93 021,85 €
- Salle Lucien Guillon : 83 412,33 €
- Travaux écoles : 46 001,31 €
- Police Municipale : 31 194,04 €

La section d'investissement présente un total de dépenses de 331 549,30 € pour 267 449,67 € de recettes. Les restes à réaliser s'élèvent à 5 500,00 € en dépenses et 79 261,78 € en recettes.

Le solde d'exécution positif reporté de l'année précédente est de 26 747,31 €.

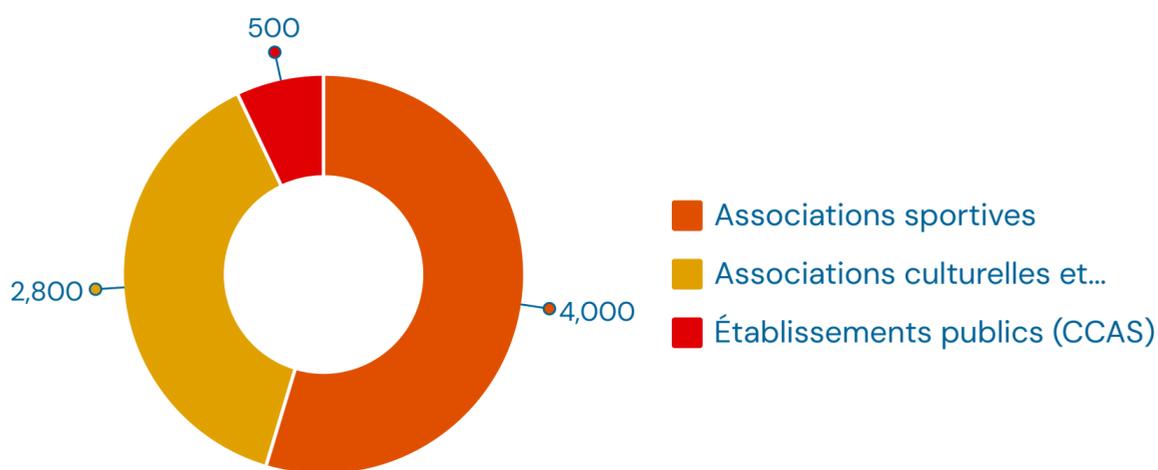
# Opérations d'équipement



Le total des opérations d'équipement s'élève à 277 952,85 € pour un budget initial de 414 988,00 €

## Subventions attribuées

La commune de Branne a attribué un total de 7 300,00 € de subventions, dont 6 800,00 € aux associations et 500,00 € au CCAS. Les associations sportives ont reçu 4 000,00 €, soit plus de la moitié du montant total des subventions, témoignant de l'engagement de la commune en faveur du développement des activités sportives sur son territoire.



## Détail des subventions



### Associations sportives

- FC VALLEE DE LA DORDOGNE : 1 000,00 €
- HAND BALL BRANNE : 1 500,00 €
- US BRANNE PING PONG : 1 000,00 €
- ASN JUDO NAUJANNAISE : 200,00 €
- CLUB DE GYMNASTIQUE DE BRANNE : 200,00 €
- ROWING CLUB CASTILLONNAIS : 100,00 €



### Associations culturelles et sociales

- ASSOC. APE NOEL MOUTY : 500,00 €
- FESTIVITÉS ANIMATIONS BRANNAISES : 500,00 €
- ARESE ASSOCIATION RESTAURATION : 500,00 €
- ASSOCIATION TUTTI : 400,00 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS : 300,00 €
- AUTOMNE JOYEUX : 200,00 €
- Association historique des pays de Branne : 200,00 €
- FNACA : 100,00 €
- LES CLOWNS STETHOSCOPIES : 100,00 €



### Établissements publics

- CCAS - Commune de Branne : 500,00 €

# 202514040201- Délibération Tableau Compte Administratif 2024

Commune : BRANNE Séance du : 14/09/2025 Présents :  
 Honneur de suffrages :  
 Opposés :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de \_\_\_\_\_, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Serge MAUGET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Le donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Recettes diverses 2023		26 363,31 €		433 285,57 €		459 648,88 €
Opérations de l'exercice	333 549,30 €	207 443,47 €	1 219 895,13 €	1 265 266,97 €	1 101 205,82 €	1 569 713,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 549,30 €</b>	<b>233 806,78 €</b>	<b>1 219 895,13 €</b>	<b>1 700 552,54 €</b>	<b>1 502 411,64 €</b>	<b>2 029 362,52 €</b>
Réglés de clôture		-27 332,32 €		110 430,04 €		479 297,72 €
Restes à réaliser	3 500,00 €	79 261,78 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €	79 261,78 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>102 929,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>110 430,04 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>128 558,50 €</b>
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF</b>		<b>36 409,46 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>510 650,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>547 059,50 €</b>

2°) Considérant, pour la comptabilité, les libellés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à l'exercice de l'exercice de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'exercice et du bilan de sortie, aux déficits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser.

4°) Votant et arrêtant les résultats ci-dessus, tels qu'ils résultent ci-dessus.

Présents : Mmes et M. Pour :  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 La décision 2025

PDF file  
**délibération tableau CA 2024.pdf**  
 139.5 KB

**Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le tableau du compte administratif 2024**

# 2025140403- Délibération Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'année 2024 après examen.

année précédente	année courante	résultat cumulé
428 205,25	82 444,79	510 650,04

**2- Sur le besoin réel de financement**

année précédente	année courante	résultat cumulé
26 747,31	-64 099,63	-37 352,32

Restes à réaliser dépenses : 5 500,00  
 Restes à réaliser recettes : 79 261,78  
 Besoin réel (signe -) : 36 409,46

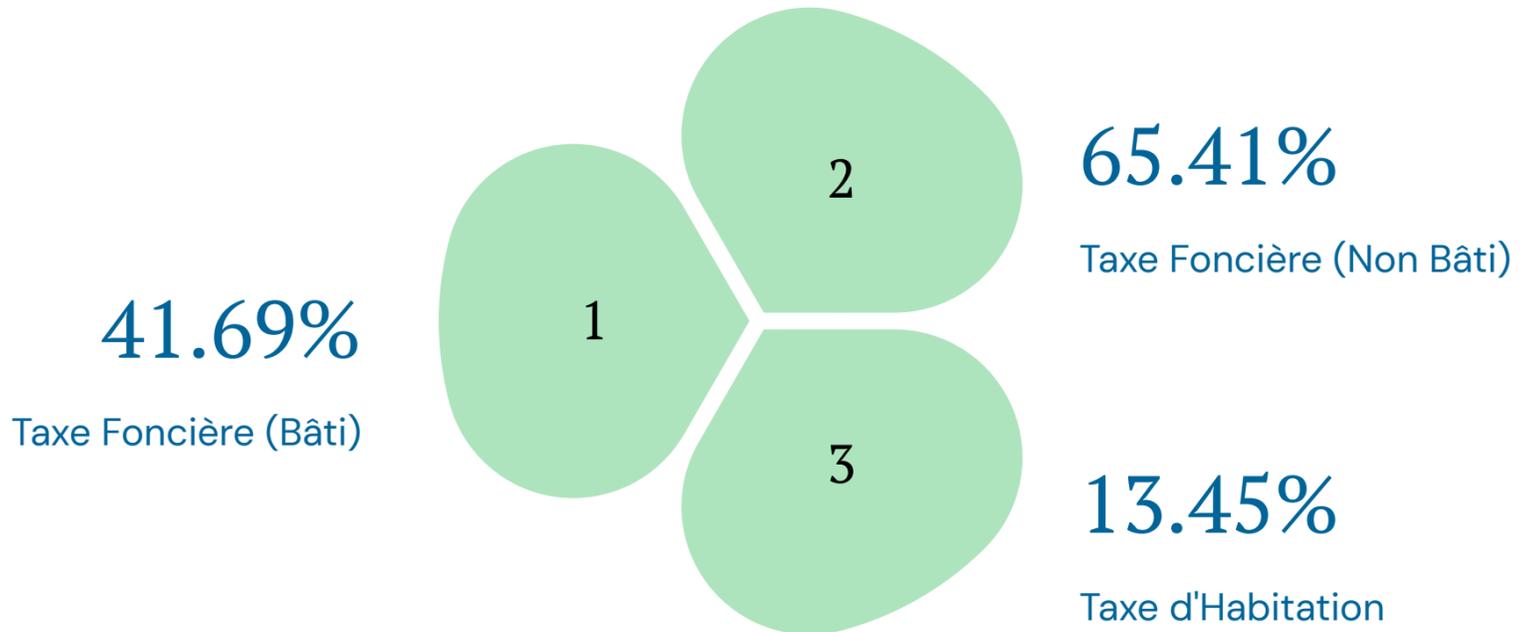
**3- Sur l'affectation du résultat**

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement	0,00
Affectation compl. en réserves	0,00
Report à nouveau créancier	510 650,04

PDF file  
**affectation résultat 2024.pdf**  
 95.5 KB

**Monsieur le Maire invite le Conseil à voter sur cette délibération.**

# 2025140404- Délibération des 3 Taxes 2025



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de maintenir les taux comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) : 41.69%  
 Taxe Foncière (Non Bâti) : 65.41%  
 Taxe d'Habitation : 13.45%

Il est procédé au vote :

La délibération est .....

Pour valoir ce que de droit,  
 Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce

PDF file  
**délibération vote des 3 taxes 2025.pdf**  
 219.6 KB

# 2025140405- *Délibération Budget Primitif 2025*

Le Conseil Municipal doit étudier le Budget Primitif 2025 avant de passer aux différentes étapes du vote. Le budget primitif représente les prévisions des recettes et des dépenses pour l'année à venir.



## Étude du Budget

Le Conseil Municipal examine en détail les propositions budgétaires avant le vote officiel.

## Équilibre Budgétaire

Une répartition équilibrée entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

## Projets d'Aménagement

Attention particulière aux projets d'aménagement communaux prévus pour 2025.

## Services à la Population

Maintien et développement des services essentiels pour les habitants de Branne.

FOURTE COMPTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES COURANTES

M. 57

Budget primitif (projet de budget)  
Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE BRANNE (3)

ANNEE 2025

PDF file 📄 📄

**BP 2025.pdf**

Présentation du Budget Primitif 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ARFONNE NOÛLE	204,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
CLUB DE GYM RASTREUIL DE BRANNE			100,00	200,00	0,00	0,00
FOCALLES LA DOSSOINE	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
FORMYTES ANIMATION BRANNE	1 000,00	500,00	500,00	500,00	1 000,00	1 000,00
FRAGA		100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
HERMILLES BRANNE	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
ICOMES RAP CURE COMPTES	800,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
LE BRANNE PIANO FORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
REPERTOIRE ENLÈVEMENTS BELLÉ D'ORDONNANCE		200,00		0,00		
ASSOCIATION APE NOÛLE NOÛLE	204,00	200,00		200,00	200,00	200,00
ASSOCIATION KOFINS CLUB CASTILLONNAIS				100,00	100,00	
POCJ	204,00	200,00		200,00	200,00	
MICROCLIQUE BELLELEZARD	204,00	200,00		0,00		
ASSOCIATION HISTORIQUE DES FAIS DE BRANNE				200,00	200,00	
LES CLONNES ET CHEZ COPID				100,00	100,00	
AM				1 000,00	1 000,00	PARTICIPATION REPARATIONS
FESTIVATION				200,00		

PDF file 📄 📄

**SUBVENTIONS DE 2021 A 2025.pdf**

Propositions de subventions aux associations

BRANNE

Récapitulatif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2025	31
01/04/2014	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT Travaux voirie et citystade	EURO	145 000,00	01/01/2028	0,00	
18/07/2005	DEXIA Travaux divers	EURO	150 000,00	18/07/2025	0,00	
15/09/2016	CRICA Travaux voirie Tomme Parking	EURO	90 000,00	15/03/2026	0,00	
02/07/2021	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD Aménagement salle Lucien Guillon	EURO	200 000,00	28/06/2031	0,00	
05/12/2024	SEEGS RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES LEDS T	EURO	209 179,76	30/06/2034	0,00	
Total pour budget MAIRIE DE BRANNE						0,00
Total général						0,00

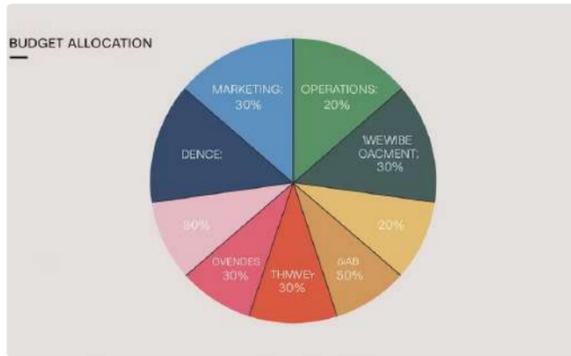
PDF file 📄 📄

**Echeancier (1).pdf**

État de la dette 2025

# VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2025

**Budget total: 2 219 229,36 €**



## Budget Total

Le budget total s'équilibre à 2 219 229,36 € réparti entre investissement et fonctionnement.

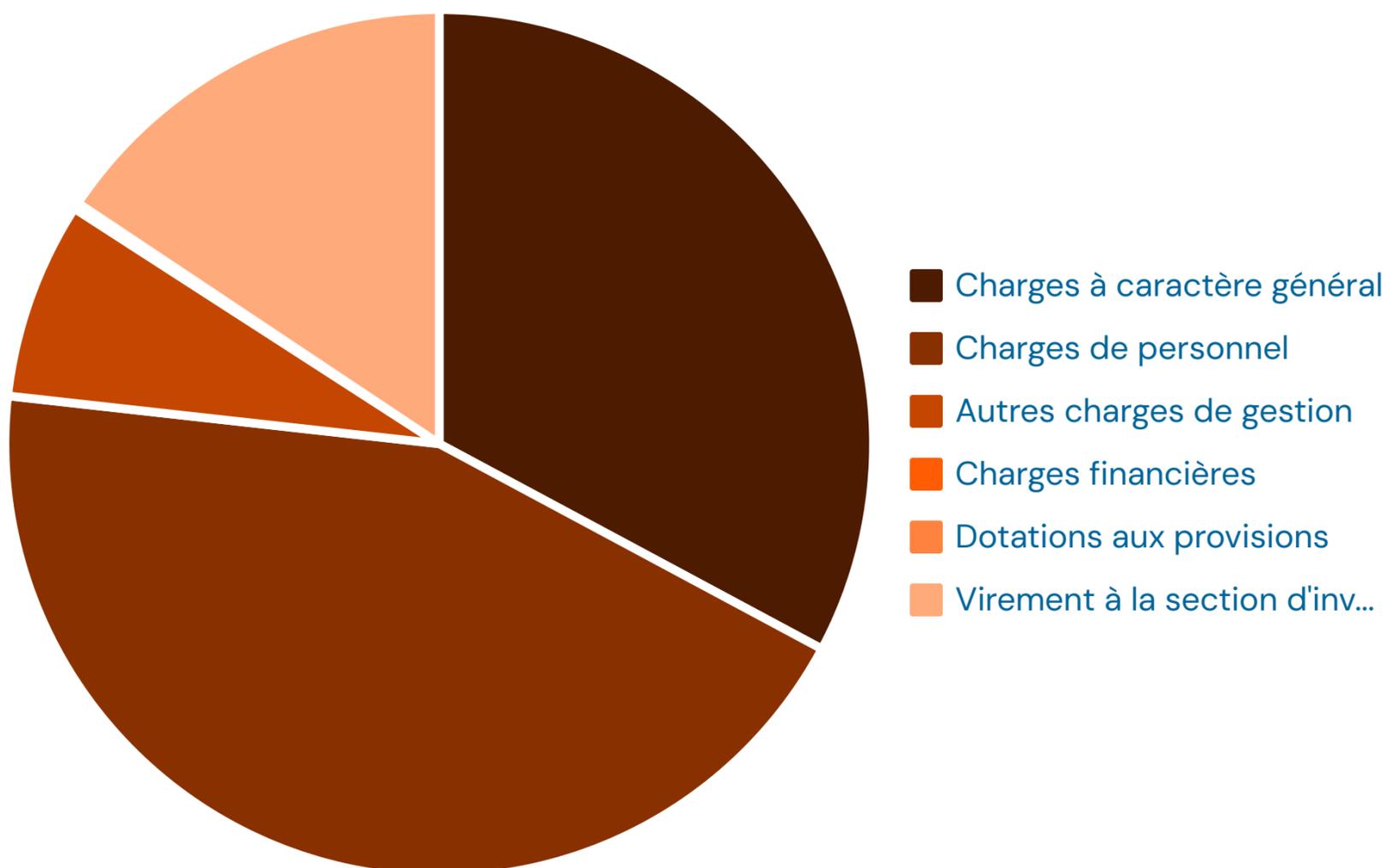
## Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement représente 1 792 561,04 € du budget total, soit la plus grande partie des dépenses communales.

## Section d'Investissement

Les crédits d'investissement votés s'élèvent à 426 668,32 € incluant les restes à réaliser et le solde reporté.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 792 561,04 €. Les charges de personnel représentent la part la plus importante avec 787 400,00 €, suivies par les charges à caractère général pour 588 615,86 €. Le virement à la section d'investissement s'établit à 280 392,18 €, tandis que les autres charges de gestion courante atteignent 131 905,00 €.



## DÉTAIL DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



### Énergie et fluides

Eau et assainissement: 8 100,00 €

Électricité: 60 000,00 €

Chauffage urbain: 25 000,00 €

Carburants: 6 000,00 €



### Entretien et maintenance

Entretien des bâtiments publics: 36 000,00 €

Entretien des voiries: 31 000,00 €

Entretien des réseaux: 8 000,00 €

Maintenance: 12 000,00 €



### Prestations de services

Achats de prestations: 72 000,00 €

Contrats de prestations: 50 546,75 €

Locations: 15 000,00 €



### Assurances et divers

Multirisques: 25 000,00 €

Honoraires: 38 000,00 €

Publications et relations publiques: 34 000,00 €

Les charges à caractère général représentent 588 615,86 € du budget de fonctionnement. Elles comprennent notamment les dépenses d'énergie, d'entretien des bâtiments et voiries, ainsi que diverses prestations de services et fournitures nécessaires au fonctionnement de la commune.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### Fiscalité locale

549 262,00 €



### Dotations et participations

437 833,00 €



### Produits des services

92 000,00 €



### Autres produits

70 100,00 €



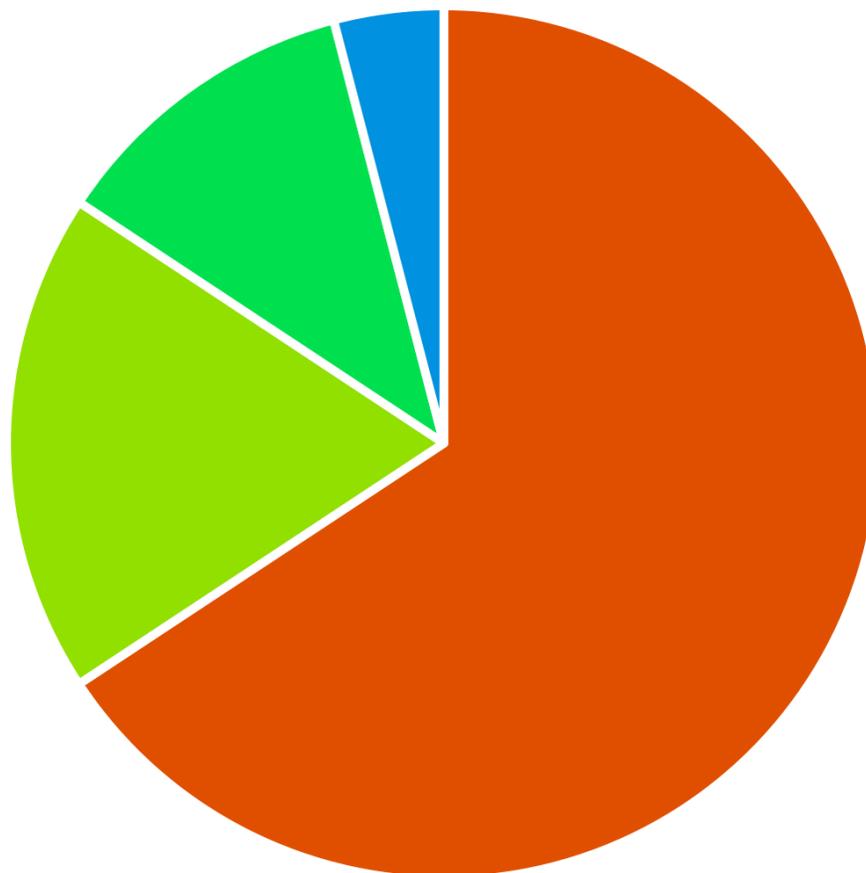
### Impôts et taxes

131 166,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 281 911,00 € auxquels s'ajoute le résultat reporté de 510 650,04 €.

# SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 426 668,32 €.



- Virement de fonctionnement
- Subventions d'investissement
- FCTVA
- Taxe d'aménagement

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement prévues pour l'année 2025.

## Recettes d'investissement

Total: 426 668,32 € comprenant:

- Virement de la section de fonctionnement: 280 392,18 €
- Subventions d'investissement: 79 261,78 € (RAR)
- FCTVA: 49 700,36 €
- Taxe d'aménagement: 17 314,00 €

## Dépenses d'investissement

Total: 426 668,32 € se composant de:

- Crédits d'investissement votés: 383 816,00 €
- Restes à réaliser: 5 500,00 €
- Solde d'exécution reporté: 37 352,32 €

Code	Nature	Montant	Montant	Montant	Montant
110	Produits de fonctionnement	280 392,18			
111	Produits de fonctionnement	280 392,18			
112	Produits de fonctionnement	280 392,18			
113	Produits de fonctionnement	280 392,18			
114	Produits de fonctionnement	280 392,18			
115	Produits de fonctionnement	280 392,18			
116	Produits de fonctionnement	280 392,18			
117	Produits de fonctionnement	280 392,18			
118	Produits de fonctionnement	280 392,18			
119	Produits de fonctionnement	280 392,18			
120	Produits de fonctionnement	280 392,18			
121	Produits de fonctionnement	280 392,18			
122	Produits de fonctionnement	280 392,18			
123	Produits de fonctionnement	280 392,18			
124	Produits de fonctionnement	280 392,18			
125	Produits de fonctionnement	280 392,18			
126	Produits de fonctionnement	280 392,18			
127	Produits de fonctionnement	280 392,18			
128	Produits de fonctionnement	280 392,18			
129	Produits de fonctionnement	280 392,18			
130	Produits de fonctionnement	280 392,18			
131	Produits de fonctionnement	280 392,18			
132	Produits de fonctionnement	280 392,18			
133	Produits de fonctionnement	280 392,18			
134	Produits de fonctionnement	280 392,18			
135	Produits de fonctionnement	280 392,18			
136	Produits de fonctionnement	280 392,18			
137	Produits de fonctionnement	280 392,18			
138	Produits de fonctionnement	280 392,18			
139	Produits de fonctionnement	280 392,18			
140	Produits de fonctionnement	280 392,18			
141	Produits de fonctionnement	280 392,18			
142	Produits de fonctionnement	280 392,18			
143	Produits de fonctionnement	280 392,18			
144	Produits de fonctionnement	280 392,18			
145	Produits de fonctionnement	280 392,18			
146	Produits de fonctionnement	280 392,18			
147	Produits de fonctionnement	280 392,18			
148	Produits de fonctionnement	280 392,18			
149	Produits de fonctionnement	280 392,18			
150	Produits de fonctionnement	280 392,18			
151	Produits de fonctionnement	280 392,18			
152	Produits de fonctionnement	280 392,18			
153	Produits de fonctionnement	280 392,18			
154	Produits de fonctionnement	280 392,18			
155	Produits de fonctionnement	280 392,18			
156	Produits de fonctionnement	280 392,18			
157	Produits de fonctionnement	280 392,18			
158	Produits de fonctionnement	280 392,18			
159	Produits de fonctionnement	280 392,18			
160	Produits de fonctionnement	280 392,18			
161	Produits de fonctionnement	280 392,18			
162	Produits de fonctionnement	280 392,18			
163	Produits de fonctionnement	280 392,18			
164	Produits de fonctionnement	280 392,18			
165	Produits de fonctionnement	280 392,18			
166	Produits de fonctionnement	280 392,18			
167	Produits de fonctionnement	280 392,18			
168	Produits de fonctionnement	280 392,18			
169	Produits de fonctionnement	280 392,18			
170	Produits de fonctionnement	280 392,18			
171	Produits de fonctionnement	280 392,18			
172	Produits de fonctionnement	280 392,18			
173	Produits de fonctionnement	280 392,18			
174	Produits de fonctionnement	280 392,18			
175	Produits de fonctionnement	280 392,18			
176	Produits de fonctionnement	280 392,18			
177	Produits de fonctionnement	280 392,18			
178	Produits de fonctionnement	280 392,18			
179	Produits de fonctionnement	280 392,18			
180	Produits de fonctionnement	280 392,18			
181	Produits de fonctionnement	280 392,18			
182	Produits de fonctionnement	280 392,18			
183	Produits de fonctionnement	280 392,18			
184	Produits de fonctionnement	280 392,18			
185	Produits de fonctionnement	280 392,18			
186	Produits de fonctionnement	280 392,18			
187	Produits de fonctionnement	280 392,18			
188	Produits de fonctionnement	280 392,18			
189	Produits de fonctionnement	280 392,18			
190	Produits de fonctionnement	280 392,18			
191	Produits de fonctionnement	280 392,18			
192	Produits de fonctionnement	280 392,18			
193	Produits de fonctionnement	280 392,18			
194	Produits de fonctionnement	280 392,18			
195	Produits de fonctionnement	280 392,18			
196	Produits de fonctionnement	280 392,18			
197	Produits de fonctionnement	280 392,18			
198	Produits de fonctionnement	280 392,18			
199	Produits de fonctionnement	280 392,18			
200	Produits de fonctionnement	280 392,18			

PDF file 📄 📌

**investissements 2025.pdf**

Projets d'investissement 2025 - Les devis sont consultables en cliquant sur les liens directement sur le pdf

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le Budget Primitif 2025.**



# RESSOURCES HUMAINES

2025140406- *Délibération RIFSEEP*

## *Actualisation suite à la loi de finances 2025*

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 apporte une modification importante au régime de rémunération des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO).

À compter du 1er mars 2025, la rémunération durant les trois premiers mois de ce congé sera réduite à 90% du traitement de base, contre 100% précédemment. Les neuf mois suivants continueront d'être indemnisés à demi-traitement. Cette réforme ne s'applique pas aux congés de longue maladie (CLM) ni aux congés de longue durée (CLD), pour lesquels le maintien du plein traitement reste inchangé. Cette évolution nécessite d'adapter les délibérations des collectivités territoriales concernant le régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le principe de parité, réaffirmé par le Conseil d'État dans sa décision n° 462452 du 4 juillet 2024, impose aux collectivités territoriales de ne pas accorder à leurs agents un régime indemnitaire plus avantageux que celui des fonctionnaires de l'État. Par conséquent, suite à la modification du régime de rémunération des fonctionnaires d'État en CMO, les collectivités doivent **ajuster** leurs délibérations pour respecter cette obligation légale.

***Il convient donc de préciser sur la délibération initiale du RIFSEEP que le versement de l'IFSE suit le sort du traitement indiciaire***

**Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette délibération.**

## 2025140407- *Délibération Convention mise à disposition secrétaire itinérante - CDC - Castillon/Pujols*

Monsieur le Maire présente un service de mutualisation proposé par la Communauté de Communes Castillon/Pujols concernant la mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante. Ce dispositif vise à répondre à la pénurie actuelle de Secrétaires de Mairie dans la région. Bien que la commune de Branne ne soit pas particulièrement concernée par cette problématique, il convient néanmoins de délibérer sur cette convention de mutualisation.

### Article 1 : Objectifs de la mise à disposition

La secrétaire de mairie itinérante a pour mission de :

- Apporter un soutien administratif ponctuel ou régulier aux communes membres.
- Assurer des tâches administratives courantes (état civil, urbanisme...)
- La gestion du courrier, des délibérations et des actes administratifs
- La gestion budgétaire et comptable
- L'assistance du Maire et de l'équipe municipale
- Maintenir un service continu, l'accueil du public

### Article 2 : Modalités de mise à disposition

**Ressources humaines :** La secrétaire de mairie itinérante est employée par l'intercommunalité et mise à disposition des communes sur la base des besoins exprimés.

**Planification des interventions :** Un planning hebdomadaire des interventions sera élaboré par l'intercommunalité et transmis à la secrétaire de mairie itinérante ainsi qu'aux communes concernées. Ce planning précisera les dates, heures et lieux des missions.

Et :

La Commune de .....  
représentée par ..... Maire de la Commune,  
domiciliée à .....

Ci-après dénommée "la Commune",

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L512-7 à L512-9 et L512-12 à L512-15,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,  
Vu l'information de l'assemblée délibérante en date du 10 juillet 2023 du projet de mise à disposition,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 – Objet de la convention

convention de mise à disposition de l'agent auprès des communes membres.

Le maire informe le Conseil Municipal :

Du recrutement, par la Communauté de Communes, d'un agent itinérant pour répondre aux demandes et aux besoins des communes en termes de remplacement et/ou de renfort en mairie.

Considérant que la Communauté de Communes entend mettre à disposition des communes membres qui le souhaitent une secrétaire de mairie itinérante.

Considérant qu'il appartient à chaque commune demanderesse de formuler une demande de mise à disposition auprès de la Communauté de Communes, selon les modalités définies aux termes de la convention de mise à disposition.

Considérant que cette convention permettra à la commune d'avoir recours au service intercommunal de remplacement des secrétaires de mairie.

Considérant que la commune peut avoir à faire face à l'absence d'un agent administratif ou peut avoir besoin d'un renfort en cas d'accroissement d'activité.

Le Conseil municipal est invité à approuver le projet de convention de mise à disposition d'une

PDF file

Charte de Gouvernance.pdf

149.6 KB

PDF file

Convention Mise à disposition.pdf

151.1 KB

PDF file

Projet de Délibération.pdf

91.8 KB

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette délibération.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2025140408- *Délibération motion de soutien à la Chasse à la Palombe*

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une délibération exprimant son soutien à cette pratique. Cette motion vise à reconnaître l'importance culturelle et patrimoniale de la chasse à la palombe dans notre territoire.

<b>Délibération Motion de soutien à la chasse à la palombe</b>	<p>Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;</p> <p>Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;</p> <p>Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde ;</p> <p>Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;</p> <p>Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;</p> <p>Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet de la Gironde à prendre annuellement un arrêté permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur l'ensemble du département ;</p>

PDF file

délibération motion de soutien chasse à la palombe.pdf

226.9 KB

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette délibération.

## 2025140409- QUESTIONS DIVERSES